

CACES® R490

GRUE AUXILIAIRE AVEC OU SANS TÉLÉCOMMANDE



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tout travailleur amené à utiliser un engin de chantier à conducteur porté ou télécommandé doit avoir reçu une formation adéquate (Art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (Art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998



OBJECTIF

Obtenir ou recycler un Certificat
d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
(CACES®) correspondant aux grues
de chargement

f | > | in | O btpcfa-grandest.fr

PROGRAMME

Conduire et utiliser une grue de chargement en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques que pratiques. S'y ajoutent des compétences spécifiques pour l'utilisation d'une télécommande si le candidat a retenu l'option :



CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre...).
- Connaître la technologie des grues utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
- **Comprendre** les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, surface au vent, équilibre).
- **Identifier** les conditions d'équilibre de la grue et les facteurs de stabilité, et utiliser règles de stabilisation et courbes de charge.
- Connaître et appliquer les règles de transport applicables aux grues de chargement (flèche et stabilisateurs), de signalisation sur site (plan de circulation et consignes) et d'arrimage des charges.
- Connaitre et maitriser les risques liés à l'utilisation des grues (renversement, heurts, risques liés à l'environnement, chutes de l'opérateur).
- Savoir exploiter les grues et maitriser les principaux risques (opérations interdites, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, effets des substances psychoactives et des appareils électroniques sur la conduite).
- Choisir et utiliser les accessoires de levage, en contrôler visuellement l'état, et respecter les règles d'élingage.

• Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des grues (flexibles, crochet, châssis du porteur, structure de la grue).



- Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la grue (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours...).
- Effectuer et maitriser toutes les manœuvres de conduite de la grue : élingage de la charge avec utilisation des accessoires, manœuvres simples ou combinées, manutention de charge; communiquer avec le chef de manœuvre par tous moyens (visuel, radio, gestes conventionnels).
- Connaitre et effectuer les opérations de repli de la grue en fin de poste et les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.
- En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaitre les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.





LIEUX DE LA **FORMATION**

BTP CFA Marne

31, avenue Hoche 51100 Reims

Contact: Emilie MARY emilie.mary@btpcfa-grandest.fr

06 07 56 31 49

BTP CFA Meurthe-et-Moselle et Meuse

1, rue Nicolas Pierson ZAC du Breuil 54700 Pont-à-Mousson Contact : Amélie LIND amelie.lind@btpcfa-grandest.fr 07 72 50 19 61

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Une étude particulière peut être mise en place

Pour cela, contacter le Référent handicap du lieu de formation.

MODALITÉS DE LA FORMATION

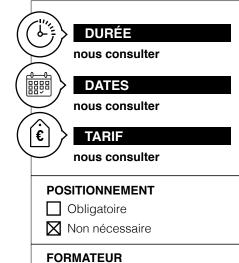
PUBLIC

Toute personne appelée à manipuler un engin de chantier et déclarée apte après la visite médicale du travail :

- Débutant : formation de base pour les personnes qui n'ont jamais conduit et qui ne possèdent pas le CACES®;
- Intermédiaire : formation destinée aux personnes qui ont déjà conduit mais qui ne possèdent pas le CACES®;
- Recyclage : formation destinée personnes souhaitant renouveler CACES®.

PRÉREQUIS

- Savoir parler, lire et écrire le français ;
- Être âgé de 18 ans minimum ;
- Être apte médicalement :
- Être équipé des EPI de base (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque, paire de gants)



Formateurs spécialisés

TYPE DE COURS

Collectif

et testeurs certifiés CACES®

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Plateau technique CACES® répondant aux exigences des recommandations de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés) en termes d'équipements (PEMP), de surfaces d'évolution, permettant de reproduire les conditions réelles de travail. Remise d'une documentation complète de la formation.

DISPOSITIFS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de formation

Si réussite aux tests QCM théoriques et aux épreuves pratiques, délivrance du CACES®R490 (Validité: 5 ans).

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

• Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R)

Mise à jour le 19/12/2022